

Covid-19: Evolution de la situation dans les hôpitaux et suite de la procédure Consultation**Propos liminaires:**

L'économie, les collectivités publique et l'ensemble des citoyens ont payé un lourd tribut à cette pandémie. Alors qu'il n'existait aucune mesure de protection efficace, les autorités ont été contraintes de prendre des dispositions drastiques, en procédant à la fermeture d'établissements et à l'arrêt d'activités, pour protéger la population.

La situation a désormais évolué. Dans la mesure où il existe aujourd'hui une mesure de protection efficace et ouverte à tous (sous réserve d'exceptions) par le biais de la vaccination, nous estimons que le passeport sanitaire serait de nature à permettre aux vaccinés de retrouver de la liberté et d'enrayer cette hausse des cas. Les mesures exceptionnelles prises ces derniers mois n'ont donc plus lieu d'être, dans la mesure où l'on peut désormais démontrer que l'on est vacciné, immunisé ou non infecté.

- Êtes-vous d'accord en principe avec les mesures proposées?

Oui. Nous avons pleinement conscience que ces mesures peuvent être perçues comme excessives. C'est la raison pour laquelle elles doivent s'inscrire dans un cadre précis, à savoir une nouvelle augmentation des cas, qui peut potentiellement entraîner des conséquences préjudiciables pour la population, les entreprises et l'emploi. Il appartient donc aux autorités, notamment sanitaires, d'évaluer le seuil de déclenchement de ces mesures, qui doivent rester proportionnées.

- Êtes-vous d'accord avec l'extension de l'obligation de certificat à la zone intérieure des restaurants, bars et clubs?

Oui. Nous avons conscience que cette mesure pourrait ne pas être appréciée, mais estimons qu'elle est préférable à une nouvelle fermeture, qui pourrait être fatale à nombre de ces établissements. Par ailleurs, l'exigence du passeport sanitaire permettrait également à ces derniers de retrouver les conditions d'exercice de leurs activités d'avant crise (notamment la suppression des distances entre tables).

- Êtes-vous d'accord avec l'extension de l'obligation de certificat aux événements en salle?

Oui, pour les mêmes raisons qu'expliquées plus haut.

- Êtes-vous d'accord avec l'extension de l'obligation de certificat aux établissements et entreprises du domaine de la culture, du divertissement, des loisirs?

Oui, pour les mêmes raisons qu'expliquées plus haut.

- Êtes-vous d'accord avec l'extension de l'obligation de certificat aux établissements et entreprises dans le domaine du sport ?

Oui, pour les mêmes raisons qu'expliquées plus haut.

- Êtes-vous d'accord avec l'extension de l'obligation de certificat pour les foires commerciales et publiques?

Oui, pour les mêmes raisons qu'expliquées plus haut.

- Êtes-vous d'accord avec l'extension de l'obligation de certificat aux activités sportives et culturelles en salle?

Oui, pour les mêmes raisons qu'expliquées plus haut.

- Êtes-vous d'accord avec la collecte de données de contact dans les discothèques et les clubs de danse?

Oui, dans la mesure où cela permet de casser les potentielles chaînes de transmission.

- Pensez-vous qu'il soit nécessaire d'étendre la certification obligatoire au lieu de travail?

Cela dépend du type d'activités. Pour celles imposant un contact étroit avec de la clientèle ou patientèle, oui. Pour les activités où les distances sont respectées, pas forcément. Toutefois, l'employeur doit pouvoir l'exiger, dans l'objectif de protection de la santé de ses travailleurs.

- Estimez-vous qu'il est nécessaire d'étendre l'exigence du certificat à d'autres domaines? Si oui, dans quels domaines?

En l'état, non. Il convient toutefois de s'adapter à l'évolution de la situation.

- Estimez-vous que d'autres mesures sont nécessaires? Si oui, lesquelles?

Non.